

# Préorientation LADAPT JURA

**12 semaines maximum dont une ou plusieurs périodes en entreprise**

Secrétariat admissions : 03 39 25 02 65 (le matin uniquement)- [secretariat.fc@ladapt.net](mailto:secretariat.fc@ladapt.net)

## EN PRATIQUE

### ADMISSION

- Le candidat doit être reconnu travailleur handicapé par la MDPH et avoir une orientation professionnelle pour une préorientation.

### ■ OBJECTIFS

- Placer la personne en capacité d'élaborer et de s'approprier un projet d'orientation professionnelle qui tienne compte de sa situation personnelle, de son handicap, de ses aspirations et de ses capacités, des perspectives d'emploi dans une activité ou un bassin d'emploi donnés.

### ■ EXPLORATION / PERSPECTIVES/ BILAN / PROJET :

- Exploration des compétences, des aptitudes et du potentiel (atelier technique, atelier de créativité).
- Démarche individuelle active et appui sur la dynamique de groupe.
- Intervention d'une équipe médicale dans la validation du projet
- Confrontation du projet auprès des professionnels.
- Définition des étapes du succès.

### ■ DÉMARCHÉ PÉDAGOGIQUE

- Elle s'inscrit dans la méthodologie de l'éducabilité des choix.
- Il s'agit de faire émerger et d'identifier les valeurs fondatrices de la personne, ses acquis expérientiels, ses potentiels d'apprentissage et d'adaptabilité.
- Ces éléments sont associés à un travail d'exploration des métiers et environnements professionnels pour que la personne soit en capacité d'élaborer son projet d'insertion professionnelle et d'en planifier les étapes.

### ■ LA MÉTHODE

- Alternance d'exercices en groupe et individuel.
- Mise en situation dans divers ateliers et en entreprise.
- Recherches au centre de ressources.
- Activités physiques adaptées.
- Référence théorique : éducabilité au choix.
- Atelier de créativité.
- Bilan médical fonctionnel.
- Accompagnement pluridisciplinaire (psychomotricienne, psychoclinicien, conseillère en insertion).

### ■ LA VALIDATION

- Rédaction par l'équipe de formateurs d'un bilan complet présentant le projet à la MDPH qui prendra la décision d'orientation.

